

OBJET : Indemnités pour frais de représentation du Maire

Vu l'article L2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de prévoir l'indemnisation du Maire pour compenser les frais de représentation engagés dans le cadre de ses fonctions de Maire de la Ville de Sotteville-lès-Rouen et dans l'intérêt de celle-ci ;

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer l'indemnité pour frais de représentation du Maire à un montant maximal annuel de 7 000 €, indemnité versée sur la base des frais réels.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 7 abstentions et 28 voix pour, en décide ainsi.

La délibération n°2024-60 est adoptée.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE





VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 23 MARS 2024

| | |
|--|---------------------|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 35 |
| Nombre de votants: | 35 |
| Nombre de présents : | 31 |
| Convocations : | 18 MARS 2024 |

Etaient présents : M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Hervé DEMORGNY, M. Laurent CASSARD , M. Pierre CAREL, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Stéphane FERRAND, M. Christophe DELAMARE, M. Alexis RAGACHE, M. Laurent FUSSIEN, Mme Laurence RENO, Mme Edwige PANNIER, , Mme Eve COGNETTA, Mme Clément THEODORE, Mme Adeline POLLET, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, Mme Lisa MADELEINE, M. Loïc CAPPE, , Mme Camille FERET, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Stéphane BORD
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Julie GODICHAUD
- M. Jean-Baptiste BARDET

Pouvoir à M. Pierre CAREL
Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
Pouvoir à Mme Camille FERET
Pouvoir à M. Alexis VERNIER

--ooOoo--

Monsieur Elise RIDEL remplit les fonctions de Secrétaire.